

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 26 JANVIER 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 46 Ont participé au vote : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Avenant avec le Conseil Départemental 66 - conseiller numérique</p> <p>N° d'Ordre : 74-23</p> <p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée que par délibération du 24 février 2022 par laquelle le conseil avait accepté de signer une convention avec le conseil département pour l'intervention des conseillers numérique du département à la médiathèque de Prades.

Les besoins ayant évolué,

PROPOSE au conseil de l'autoriser à signer un avenant à cette convention afin d'acter l'intervention des Conseillers Numériques Départementaux dans les lieux suivants :

Lieux	Durée	Fréquences	Modalités
Médiathèque de Prades	1 journée	Par semaine	Présentiel
Médiathèque de Vinça	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Médiathèque de Marquixanes	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Commune de Baillestavy	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Bibliothèque de Sahorre	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Bibliothèque de Ria Sirach	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Bibliothèque de Catllar	1 demi-journée	Une semaine sur deux	Présentiel
CCAS de Prades	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

AUTORSIE le Président à signer un avenant à cette convention afin d'acter l'intervention des Conseillers Numériques Départementaux dans les lieux précédemment cités.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15/03/2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

